



République Française

MAIRIE de CHATEAUFORT

DEPARTEMENT DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT DE
VERSAILLES

CANTON DE
MAUREPAS

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 2 JUILLET 2026**

Convocation le : 26 juin 2026.

Etaient présents : Étaient présents : P. BERQUET, S. MURGADELLA, E. DUPONT, A. BODIN, P. PANNETIER, O. LESNE, L. MONDON, M. GAUTHY, S. DEJOIE, C. BOUTAL, L. LETRIONNAIRE, I. PASIK, P. LEGRAND, A. ROUSSEAU, R. BRAEMER, G. MORGUE, J. ZULBERTY

Pouvoirs : C. LATRACE A I. PASIK, C. COTILLARD A P. BERQUET

Absents et excusés : C. LATRACE, C. COTILLARD

Secrétaire de séance : L. MONDON

2026.07.02.01	Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 20 mai 2026
---------------	---

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance en date du 20 mai 2026.

2026.07.02.02	Approbation de la convention d'occupation temporaire de la Chapelle du Domaine d'Ors
---------------	--

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** les termes de la convention annexée à la présente délibération
- **PRECISE** que cette convention entrera en vigueur dès son approbation
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Accusé de réception en préfecture
078-217801430-20260924-DCM202649-DE
Date de réception préfecture : 28/09/2026

2026.07.02.03	Approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal pour le mandat 2026-2032
---------------	---

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** d'adopter le règlement intérieur du conseil municipal de la commune de Châteaufort présenté dans le cadre de l'exercice du mandat 2026-2032

2026.07.02.04	Approbation de la modification des statuts du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (SIVOM) de la région de Chevreuse
---------------	---

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la modification de l'article 7 des statuts du SIVOM.

2026.07.02.05	Vote des taux de la taxe d'aménagement
---------------	---

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** de conserver le taux de la taxe d'aménagement à 5 % sur le territoire de Châteaufort.
- **DECIDE** de maintenir un taux majoré à 10 % pour la taxe d'aménagement sur le secteur de la Ferme de la Grange (zone Uap du Plan Local d'Urbanisme) tels qu'identifié et présentés en annexe par référence aux documents cadastraux.
- **DECIDE** de maintenir l'exonération préalablement décidée relative aux abris de jardin soumis à déclaration préalable sur l'ensemble du territoire de Châteaufort comme précisé en annexe.
- **DECIDE** de porter à 3 000 € la valeur forfaitaire de stationnement mentionnée au 6° de l'article 1635 quater J et à l'article 1635 quater K.
- **DECIDE** de charger Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services concernés.

2025.07.02.06	Prescription de la révision générale du plan local d'urbanisme, définition des objectifs poursuivis et des modalités de concertation.
---------------	--

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** de prescrire la révision générale du PLU sur l'intégralité du territoire communal,
- **PRECISE** les objectifs poursuivis par la révision du PLU suivants :
 - Prendre en compte et/ou rendre compatible le PLU avec les normes supérieures inscrites dans les documents supra-communaux
 - Prendre en compte dans le futur PLU les évolutions législatives,
 - Prendre en compte les évolutions de la commune notamment en termes d'équipements, d'espaces publics, pour améliorer le cadre de vie des habitants,

- Dessiner de nouvelles perspectives en matière de développement urbain/requalification/préservation du cadre de vie pour conserver et renforcer l'identité du territoire,
- **PRECISE** les modalités de concertation suivantes :
 - La publication d'articles dans le bulletin municipal
 - L'organisation d'au moins une réunion publique
 - L'organisation d'une exposition publique

La municipalité se réserve la possibilité de mettre en place toute autre forme de concertation si cela s'avérait nécessaire.

Bien entendu que cette concertation se déroulera tout au long du projet jusqu'à l'Arrêt du dossier,

A l'issue de cette concertation, M. Le Maire en présentera le bilan au Conseil Municipal qui en délibérera et arrêtera le projet de PLU.

- **DONNE** autorisation au Maire pour signer tout contrat, avenant, convention de prestation ou de service concernant la révision du PLU,
- **SOLLICITE** une dotation de l'Etat pour les dépenses liées à la révision du PLU conformément à l'article L.132-15 du Code de l'urbanisme,
- **DIT** que conformément à l'article L.153-11 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera notifiée aux personnes publiques associées à la révision mentionnées aux articles L.132-7, L.132-9, et L.132-10 du code de l'urbanisme,
- **DIT** que conformément à l'article R.153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un délai d'un mois et d'une mention en caractère apparent dans un journal diffusé dans le département.

2026.07.02.07	Approbation de la modification du Règlement de la restauration scolaire
----------------------	--

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** d'adopter le nouveau règlement intérieur de la restauration scolaire
- **DIT** que ce nouveau règlement est applicable dès la rentrée scolaire du 1^{er} septembre 2026.

2026.07.02.08	Décision Modificative N°1 du Budget Principal
----------------------	--

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** de voter la décision modificative du budget de la commune, laquelle se résume comme suit :

Dépenses de Fonctionnement :

Chapitre	Libellé	Voté
011	Charges à caractère général	+ 480,00
66	Charges financières	+ 5 730,00
023	Virement à la section d'investissement	- 8 092,13
068	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	+ 218,13
TOTAL		- 1 664,00

Recettes de Fonctionnement :

Chapitre	Libellé	Voté
73	Impôts et taxes	+ 10 880,00
74	Dotations et participations	- 21 174,00
75	Autres produits de gestion courante	+ 8 630,00
TOTAL		- 1 664,00

Section de Fonctionnement

Equilibrée en dépenses et recettes à : - 1 664,00 €

Dépenses d'Investissement :

Chapitre	Libellé	Voté
20	Immobilisations incorporelles	+ 68 000,00
21	Immobilisations corporelles	+ 20 000,00
23	Immobilisation en cours	- 125 099,13
16	Emprunts et dettes assimilées	+ 34 515,00
TOTAL		- 2 584,13

Recettes d'Investissement :

Chapitre	Libellé	Voté
10	Dotations, fonds divers et réserves	+ 5 508,00
021	Virement de la section de fonctionnement	- 8092,13
TOTAL		- 2 584,13

Section d'Investissement

Equilibrée en dépenses et recettes à : - 2 584,13 €

2026.07.02.09	Compte-rendu des décisions du Maire
----------------------	--

Pour la période du 14 mai au 26 juin 2026, je vous informe que les décisions suivantes ont été prises dans l'exercice de mes compétences déléguées :

- Décision n° 2026-10 du 19 mai 2026 portant attribution d'une concession de cimetière pour une durée de 15 ans ;
- Décision n° 2026-12 du 15 juin 2026 portant demande de mise à jour du carnet et de réalisation de travaux d'entretien, auprès du Département, pour l'église ;
- Décision n° 2026-13 du 15 juin 2026 de non exercice du droit de préemption concernant le bien situé 11, rue d'ors, cadastré AC 57 ;
- Décision n° 2026-14 du 17 juin 2026 portant attribution d'une concession de cimetière pour une durée de 30 ans ;
- Décision n° 2026-15 du 18 juin 2026 de non exercice du droit de préemption concernant le bien situé 60, rue d'ors, cadastré AC 143 ;
- Décision n° 2026-16 du 19 juin 2026 portant attribution d'une concession de cimetière pour une durée de 15 ans ;
- Décision n° 2026-17 du 20 juin 2026 de non exercice du droit de préemption concernant le bien situé 1 chemin de la Geneste cadastré OB 0874 ;
- Décision n° 2026-18 du 22 juin 2026 portant attribution d'une concession de cimetière pour une durée de 30 ans ;

- Décision n° 2026-19 du 23 juin 2026 portant demande de subvention au titre du programme amendes de police 2026 pour l'aménagement d'un parc de stationnement.

La Secrétaire de séance



Madame Laurence MONDON



Le Maire,



Monsieur Patrice BERQUET